



Commune de Loire- Authion
DOSSIER D'INSCRIPTION
Chantiers Jeunes 2022

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Nom : Prénom :
Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin
Date de naissance : / /
Adresse :
Téléphone : e-mail :
N° Sécurité sociale :

Pour le prêt de chaussures de sécurité : pointure

N° de Téléphone en cas d'urgence :

Domicile :
Travail du père : Lieu :
Travail de la mère : Lieu :
.....
Nom du médecin traitant : Téléphone :

Situation (cochez) :

- ☐ Collégien, précisez l'établissement :
☐ Lycéen (ne), précisez l'établissement :
☐ Etudiant, précisez l'établissement :
☐ Autre (précisez) :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- ☐ Photocopie de la pièce d'identité
☐ Une lettre de motivation
☐ Photocopie de l'attestation d'assuré social
☐ Justificatif de domicile
☐ Attestation d'assurance responsabilité civile
☐ RIB des parents/ou du jeune
☐ **Passe vaccinal (Résidence autonomie)**
☐ **Copie du carnet de vaccination (ALSH)**

Inscription pour la semaine :

Missions dans les services communaux ou associations locales :
En acceptant de participer à l'opération « Chantiers Jeunes », le jeune et son tuteur légal autorisent la commune de Loire- Authion à utiliser les photographies et images vidéo représentant le bénéficiaire dans ses divers supports de communication (bulletin, site internet...).

Fait à Le

Signature des parents + Signature du jeune (Précédées de la mention « Lu et approuvé »)



AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel

☐ ma fille

☐ mon fils

S'engage :

☐ La commune ou l'association ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Chantiers Jeunes ». En aucun cas la contrepartie versée pour la participation à l'activité « Chantiers Jeunes » ne pourra avoir équivalent de salaire,

☐ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,

☐ La commune ou l'association s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

☐ J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

Je certifie que mon enfant : possède une assurance extrascolaire et est à jour dans ses vaccinations.

Autorise mon enfant :

Prénom

NOM

Domicilié(e)

à participer à l'opération « Chantiers Jeunes ».

Fait à

Le

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

« Chantiers Jeunes »

La délibération du Conseil municipal en date du 01 juin 2021 a validé le principe d'organisation de « Chantiers Jeunes » sur les périodes des vacances scolaires à raison d'une semaine pendant les vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint, de 2 semaines en juillet et une semaine en août, encadrés par un animateur de l'AICLA et/ou des agents volontaires des services, ou des salariés d'associations du territoire.

L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers ou missions de proximité à la demi-journée (soit 3,5h) sur le territoire de la commune de Loire-Authion. Chaque jeune sera rétribué par la commune à hauteur de 15 € par demi-journée de 3h30 pour un engagement de 5 demi-journées minimum, soit 75 € par semaine.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- ⇒ Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- ⇒ Valoriser les jeunes par le travail réalisé ;
- ⇒ Améliorer l'image des jeunes dans la commune.

Sur le plan éducatif, le dispositif « Chantiers Jeunes »

- ⇒ Confronte les participants à des règles simples et à des objectifs accessibles ;
- ⇒ Permet d'appréhender les notions d'utilité collective ;
- ⇒ Sensibilise au monde du travail et au respect des services communaux ;
- ⇒ Permet la découverte du milieu associatif et ses valeurs.

A titre d'exemple, voici les travaux qui pourraient être réalisés sur la commune dans le cadre du dispositif

« Chantiers Jeunes » :

- ⇒ Entretien des espaces verts ;
- ⇒ Logistique événementielle
- ⇒ Entretien des bâtiments communaux
- ⇒ Travaux d'aménagement du bricolab Loire-Authion
- ⇒ Missions dans les associations locales.
- ⇒ Accompagnement des activités auprès des personnes âgées des résidences autonomie.
- ⇒ Accompagnement des activités auprès des enfants

CONTRAT DE PARTICIPATION « Chantiers Jeunes »

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

à :

Certifie m'être inscrit au dispositif « Chantiers Jeunes » mis en place par la commune de Loire- Authion et être en bonne santé pour effectuer les travaux qu'on me propose.

Temps de travail :

L'activité "Chantiers Jeunes" se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 H 30 en matinée ou regroupé sur 2.5 journées (selon les services et les missions les horaires peuvent varier, l'embauche se faisant entre 8h et 9h).

Un temps de rencontre est organisé le vendredi précédent « les chantiers Jeunes » avec l'ensemble des jeunes.

Je m'engage à participer aux chantiers ou à une mission associative sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Je me rends par mes propres moyens sur les lieux d'embauche et les animateurs peuvent m'y ramener à la fin de matinée. De là, je retourne à mon domicile par mes propres moyens.

Réalisation et qualité des tâches à effectuer :

Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers ou de la mission qui me sont confiés (pantalon, chaussettes). Les chaussures de sécurité seront fournies par la commune et devront être restituées à l'encadrant en fin de chantier.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit durant les chantiers.

Je m'engage à réaliser correctement les travaux ou les tâches qui me sont confiés. Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants. Je suis poli(e) avec toutes les personnes que je suis susceptible de rencontrer pendant la durée du chantier ou de ma mission : les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille ainsi que les autres participants au chantier.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. A la demande, je lave et range le matériel à l'issue du chantier. Je remets ce matériel à l'encadrant à la fin du chantier.

Indemnisation :

Toute réalisation d'un chantier ou d'une mission entraîne le versement d'une contrepartie.

Celle-ci est fixée à 15 € par demi- journée, soit 75€/semaine

Sanctions appliquées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Chantiers Jeunes".

Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Toute absence pour maladie non justifiée par un certificat médical annulera l'engagement de la semaine et la contrepartie financière.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait en deux exemplaires

Fait à.....

Le

Le Jeune

Parents ou représentant légal

Le Maire ou son représentant